

NOTRE histoire

LES BARONS DE NIVIÈRE, UNE FAMILLE GÉNÉREUSE



La famille des barons de Nivière a marqué l'histoire de Villebon entre le XVIII^e et le XX^e siècle. Anciens propriétaires du château de Villebon, ils ont soutenu la Commune à travers de nombreux dons et legs.

Impliqués dans la vie politique locale, Laurent Antoine Isidore, 1^{er} baron de Nivière (1780-1840) et son fils Henri Léon, 3^e baron de Nivière (1834-1922) furent respectivement Conseiller municipal de Villebon en 1838 et Maire de Villebon de 1862 à 1876.

Ils ont acheté le château de Villebon au comte Alfred Félix de Montesquiou-Fezensac en décembre 1832.

DES LEGS POUR AIDER LES NÉCESSITEUX

Sensible au sort des plus démunis, Laurent Antoine Isidore, 1^{er} baron de Nivière, a légué 10 000 francs aux pauvres de la commune de Villebon. Placés en rente sur l'État, leur revenu a servi à la distribution d'aliments et de vêtements durant 4 mois d'Hiver.

Dans les années 1860-1880, ce legs provoqua des désaccords entre les différents curés de la ville, le Maire et les héritiers de la famille. Henri Léon de Nivière intenta d'ailleurs un procès en 1884 contre le bureau de bienfaisance, procès qu'il perdit.

Au cours de son mandat de Maire, Henri Léon de Nivière accorda avec son Conseil les soins médicaux gratuits à 48 Villebonnais.

UNE DONATION POUR UN NOUVEAU CIMETIÈRE

Le cimetière de Villebon a longtemps été situé devant l'église Saint-Côme et Saint-Damien avant qu'un projet de le déplacer n'émerge. En 1837, un procès-verbal d'arpentage du château de Villebon indiquait qu'un échange de terrain était envisagé entre la Commune et le baron Laurent Antoine de Nivière, mais celui-ci mourut en 1840.

En 1844 le comte Siméon, tuteur et grand-père de Henri Léon de Nivière, proposa de poursuivre le projet. Toutefois, la Commune le refusa, ne le trouvant pas avantageux pour elle.

En 1857, Henri Léon, le fils du baron Laurent de Nivière et propriétaire du château, fit don à la Commune d'un terrain situé aux Sablons pour y établir le nouveau cimetière en précisant dans une lettre que le don se concrétiserait « à la condition seulement et bien rigoureusement stipulé que le cimetière actuel sera converti ainsi que la place actuelle y adjoignant et touchant à l'église en une place publique sur laquelle on ne pourra jamais élever aucune construction sans mon autorisation ou celle des miens après moi ; que de plus la Commune fera les frais de plantation d'arbres que j'in-

diquerai et dont je désignerai la position, elle placera aussi des bancs de pierre aux lieux et place dont nous convenons également à ses frais... ». L'acte de donation est daté du 13 janvier 1862. Le vote de la suppression définitive de l'ancien cimetière s'est tenu en 1874.

Il aura fallu pas moins de 37 ans pour que le projet du déplacement du cimetière voit le jour !

La place devant l'église s'est dans un premier temps appelée la place de la Demi-Lune avant de devenir en 2003 la place Nicolas-de-Thou.

En 1924, le Conseil municipal a décidé que la partie de la rue du Château comprise entre la grille du château et l'église porterait le nom du Baron-de-Nivière, bienfaiteur de la Commune. En 1972, il est décidé que la partie restante comprise entre la grille du château et l'avenue de la Plesse porterait également ce nom.

